

Élection partielle au conseil d'UFR de 2024

Collèges B.

Cher(e) Collègue,

Des élections vont avoir lieu pour pouvoir un siège au conseil d'ufr. Lors des élections de 2021, nous étions plus de candidats que de places à pourvoir pour la liste à laquelle nous travaillions. J'avais préféré renoncer à candidater pour permettre à des collègues qui n'avaient pas encore exercé de mandat de candidater. Aujourd'hui, les conditions difficiles qui s'annoncent pour notre ufr avec les restrictions budgétaires en vue, m'incitent à candidater pour mettre mon action au service de notre composante. Lors des élections de 2021, le jeu des élections a fait qu'il y a un seul mathématicien élu au conseil d'ufr, alors qu'une juste répartition des sièges aurait été qu'il y ait au moins trois élus. Mon élection permettrait de remédier à cela.

Collège B

Lionel Bayle
(mathématiques)

Mon action en tant qu'élus visera à :

- **Accompagner** les mutations que traverse notre Université dans l'intérêt commun : Thélème, Comue expérimentale Angers-Le Mans,... en étant à l'écoute des collègues et en veillant à ce que des projets ne soient pas imposés aux collègues, mais que les projets soient au contraire l'émanation des collègues.
- **Organiser** la collaboration et les échanges entre les différents acteurs de l'Université et défendre toutes les catégories de personnels, ainsi que les étudiants.
- **Défendre** le statut de la fonction publique garant d'une liberté d'accès à l'Université et d'une liberté dans l'exercice des fonctions d'enseignant et de chercheur.
- Pour les activités autres que l'enseignement et la recherche, **développer** le principe d'une réelle reconnaissance d'activités menées sur la base du volontariat. Actuellement, contrairement à d'autres universités, dans notre université la reconnaissance de ces tâches en terme d'équivalence horaire ou d'indemnité fonctionnelle est dérisoire.

Programme

Améliorer les conditions de la recherche et de l'enseignement :

- **Accompagner** l'application de la LPR en étant vigilant à ses impacts sur nos laboratoires.
- **Sauvegarder** la forte interaction entre recherche et enseignement.
- **Être vigilant** à toute mesure pouvant priver les collègues du droit statutaire à faire de la recherche (alourdissement des services, des tâches administratives,...).
- **Assurer** une totale transparence des critères dans le processus de redéploiement des postes si cela devait se produire. Bâtir une stratégie de long terme dans ce domaine.
- **Mettre la priorité** sur l'enseignement et la recherche si des choix budgétaires sont à faire.
- **Demander** des créations en personnels BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs.
- **Réfléchir** à une réorganisation des services administratifs.
- **Favoriser** des communications par corps et entre corps de métiers (administration/secrétariat, biatss/enseignants,...).
- **Maintenir** la formation des DCACE et privilégier l'encadrement pédagogique des ATER.
- **Agir** contre la précarité de la condition des contractuels.

Augmenter l'attractivité de nos formations et l'intérêt pour les Sciences :

- **Maintenir** et développer les dispositifs déjà en place en termes de communication auprès des lycéens.
- **Développer** la vulgarisation scientifique en participant aux manifestations du type « faites de la science ».
- **Développer** les conférences scientifiques à l'UFR.
- **Renouveler** les formations universitaires et faire reconnaître leur qualité, et en particulier le caractère professionnalisant des formations par la recherche.

- **Réclamer**, pour la Faculté et les Départements, un budget décent permettant le maintien d'un enseignement de qualité (organisation de sorties terrain, équipements pédagogiques de haute technicité, matériel d'enseignement à distance,...)

Développer la vie étudiante :

- **Soutenir** les initiatives des étudiants qui contribuent au développement de la Faculté, par l'octroi de subventions de soutien aux associations.
- **Réfléchir** à la valorisation de l'investissement étudiant dans la vie collective.
- **Agir** pour améliorer la condition étudiante. Améliorer les infrastructures et l'accès à celles-ci.
- **Améliorer** la communication étudiant/enseignant.

Faire reconnaître toute notre activité :

- **Valoriser** la prise de responsabilité, par des décharges horaires ou d'autres types de compensation, pour la gestion des filières et les mandats électifs.
- **Favoriser** les formations des personnels BIATSS en élaborant des plans de carrière. Accroître les possibilités de mobilité entre les composantes en rendant plus lisibles les postes vacants.
- **Discuter** en amont le plan de recrutement du CPOM et favoriser les promotions en demandant les postes nécessaires à l'avancement des personnels BIATSS.
- **Veiller** à une gestion transparente et respectueuse de critères d'attribution des primes des personnels BIATSS et enseignants-chercheurs.
- **Améliorer** la reconnaissance des services des personnels BIATSS pour les charges non statutaires (incendie / secourisme / participation aux journées portes ouvertes / accueil de classes de collègues et lycées pour visite de laboratoires et manipulations...).

Maintenir la démocratie interne :

- **Poursuivre** l'amélioration de l'accès à l'information au sein de la Faculté (diffusion à tous les personnels des ordres du jour et compte-rendu des conseils centraux).
- **Veiller** à l'équité de la répartition des budgets et des postes entre les départements.